

Séance du jeudi 07 septembre 2023

Date de la convocation: 04/09/2023

Membres en  
exercice : 14

Présents : 8

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le sept septembre l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

**Présents** : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,  
Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Catherine PECHERY,  
Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés** : Anne COLLINOT par Flavie  
ROUSSEAU-LEKUCHULA, Jean-Jacques DEBIEVE par Olivier  
MAGUET, Emilie KONNERT par Annick IENZER, Michèle  
MATHIEU par Joël BOISSIERE

**Excusés** : Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART

**Absents:**

### CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE - (D 2023 174)

Le Maire expose au Conseil municipal les difficultés relatives à la continuité de service en matière d'entretien de voirie, d'espaces verts et de bâtiments & équipements et rappelle les contraintes diverses et variées liées au recrutement. Pour faciliter l'effectivité du principe de la libre administration de la collectivité par elle-même tel qu'il est garanti par la loi du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale, il propose de créer un poste d'adjoint technique qui permettra d'effectuer les recrutements nécessaires à la continuité de service.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-8 3° et L 422-28,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif au statut des agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique qui pourra être pourvu de façon permanente ;

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance  
Joël BOISSIERE



Le Maire  
Olivier MAGUET

